



Faire marcher ma responsabilité civile en famille?

Par **aude72**, le **12/10/2012 à 13:19**

Bonjour,
Voilà, le week end dernier, nous étions chez ma soeur et ma fille de 4 ans en jouant au ballon à fait tombé l'appareil photo numérique de ma soeur.
Résultat, 200 euros de frais pour le réparer.
Puis-je faire marcher ma responsabilité civile?
Cordialement,
Mle RENOULT

Par **Lag0**, le **12/10/2012 à 13:35**

Bonjour,
A vérifier dans le contrat, mais souvent les dégâts causés à la famille proche ne sont pas couverts...

Par **chaber**, le **12/10/2012 à 15:06**

bonjour
il faut relire vos conditions générales: rubrique responsabilité civile: définition des tiers et de l'assuré
En général ne sont pas considérés comme tiers ascendants et descendants.
A priori votre responsabilité civile devrait intervenir.